

Conseil de développement

du
Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



COMMISSION 2

REUNION DU 22 AVRIL 2013

COMPTE RENDU

La première réunion de la 2^{ème} commission du Conseil de développement s'est réunie le 22 avril 2013 à St-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Bruno ROULOT. Cette réunion avait pour but de préciser les modalités de fonctionnement de la commission et de définir les orientations de travail au regard du thème pour 2013 : "Quelle offre touristique globale proposer pour animer et rendre le pays de Châlons-en-Champagne attractif ?".

ETAIENT PRESENTS :

Guy BERNARD ; Alain BIAUX ; Jean-Marc CHONÉ ; Christophe COURTIN ; Thierry GAINETTE ; Pauline GODART ; Pierre HUET ; Michel LE DREN ; Jackie LUSSE ; Sophie PURON ; Martine RAGETLY ; Bruno ROULOT ; Nicole SONGY ; Jean-Paul THILLY

ETAIENT EXCUSES :

Yvan FAVAUDON ; Benoit JACQUINET ; Christian VANDENBOSSCHE

PRESENTS : 14

EXCUSES : 3

1. MOT DU PRESIDENT ET PRESENTATION DES MEMBRES

M. ROULOT, accueille les participants et invite chacun à se présenter. Rappelle les missions de la 2^{ème} commission qui sont de favoriser l'attractivité et l'animation au sein du Pays de Châlons. L'objectif est donc d'impliquer le maximum d'acteurs locaux et d'intéresser les habitants par des actions concrètes et proches du terrain.

Explique que la commission a travaillé tout au long de l'année 2012 sur la problématique du petit patrimoine et qu'elle a souhaité, en accord avec le Syndicat mixte, valoriser les informations recueillies dans le cadre de la définition d'un projet touristique plus global dont l'objectif est de combiner les informations relatives au patrimoine, aux animations et manifestations du territoire et à l'hébergement. La collecte et la mise en cohérence de ces informations seront utiles tant aux visiteurs qu'aux habitants du pays châlonnais dans le cadre de promenades en famille ou avec des amis. A plus long terme, le territoire doit aussi s'interroger sur le moyen de capter une partie de la clientèle fréquentant l'Aéroport de Paris-Vatry.

M. CHONÉ souligne que la première édition du Festival international de cinéma qui se tiendra du 2 au 6 octobre 2013 sera une occasion importante de mettre en lumière le territoire et qu'à cette occasion, il est important de pouvoir diffuser une information de qualité sur les visites et découvertes possibles en tirant notamment parti de la couverture de l'événement par la presse.

2. DEFINITION DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

Mlle GODART (cf. diaporama) présente les modalités de fonctionnement de la commission. Après un tour de table, il est convenu des dispositions suivantes :

- ♦ La mise en place d'une cellule de suivi sur le petit patrimoine afin de poursuivre le travail de recensement engagé en 2012 et de continuer la réflexion sur la valorisation des informations collectées. M. Jackie LUSSE (Adjoint au maire de Courtisols et Historien) accepte de participer à ce petit groupe qui pourra conduire son activité indépendamment de la commission et se réunir dans les locaux de l'AUDC.

M. CHONÉ note que lors de la première réunion de la 3^{ème} commission, plusieurs élus ont évoqué la problématique de la réforme des rythmes scolaires et l'intérêt qu'il y aurait de tirer parti des travaux des commissions pour envisager des interventions auprès du public scolaire. Dans ce cadre, il apparaît que les travaux de la 2^{ème} commission sur le petit patrimoine pourraient se prêter particulièrement à une démarche pédagogique auprès des enfants des écoles.

Il est souligné que le rapport de la 2^{ème} commission sur le petit patrimoine est consultable sur le site Internet du Syndicat mixte à l'onglet "conseil de développement" (www.paysdechalonsenchampagne.com).

- ♦ La désignation d'un vice-président (suite à la décision de l'assemblée générale du Conseil de développement du 7 mars 2013 afin d'assurer l'animation de la commission en cas d'empêchement).

Mme Marine RAGETLY (6^{ème} Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Cités-en-Champagne déléguée au sport, à la culture et au tourisme et conseillère municipale de Châlons-en-Champagne) propose sa candidature et est désignée vice-présidente.

3. CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS

Le calendrier prévisionnel proposé est établi en tenant compte des périodes de vacances scolaires ainsi que des ponts et jours fériés.

La date de la prochaine réunion a été fixée au **mardi 28 mai de 18 H à 20 H** à la petite salle des fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Les autres réunions sont prévues à heures fixes (18 H – 20 H) dans cette même salle les :

- ♦ **MERCREDI 12 JUIN**
- ♦ **LUNDI 1^{ER} JUILLET**

Les informations pratiques sur la deuxième commission (calendrier des réunions, comptes rendus), ainsi qu'un certain nombre d'informations spécifiques à l'activité du Syndicat mixte (fonctionnement, démarche pays et SCoT, études), sont consultables sur le site Internet du Syndicat mixte : www.paysdechalonsenchampagne.com

4. DISCUSSION DE LA SAISINE

Quelle offre touristique globale proposer pour animer et rendre le pays de Châlons-en-Champagne plus attractif ?

Rappel de l'objectif : **il est attendu de la commission qu'elle réfléchisse aux moyens de valoriser les atouts et ressources du territoire et propose une offre touristique lisible dans le pays.**

Mlle GODART présente la méthodologie de travail pour la saisine 2013 organisée en deux phases :

- ♦ **PHASE 1 : Diagnostic** (observation et analyse de l'existant)
- ♦ **PHASE 2 : Elaboration d'un plan d'actions**

L'objectif est de proposer au syndicat mixte des solutions concrètes pour :

- développer et mettre en valeur une offre globale d'activités, de découvertes, loisirs, accessible aux touristes comme aux habitants,
- alimenter la démarche de pays et des actions d'animation et d'information.

La réflexion doit donc être menée autour de deux axes complémentaires :

- ♦ **Un axe animation** destiné à décliner les actions de manière opérationnelle,
- ♦ **Un axe information et promotion** destiné à informer les acteurs et les habitants sur les atouts touristiques et culturels et sur l'offre existante.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC

Cette phase consiste à **observer l'offre touristique du pays existante**. L'objectif est de constituer une photographie de la situation touristique et consiste notamment à :

- ♦ Identifier les personnes ressources et acteurs ayant un rôle ou lien direct en faveur du développement touristique du territoire (acteurs publics et privés).
- ♦ Répertoire et localiser l'offre (ensemble des hébergements et accueils au sens large, patrimoine, manifestations, itinéraires de promenade, jumelages, patrimoine, etc.) et des produits touristiques existants, (une attention sera portée dans la mesure du possible aux continuités avec les territoires voisins).

- ◆ Identifier les atouts, opportunités et freins au développement touristique.
- ◆ Identifier les besoins (de la demande touristique), tendances du marché (attentes du consommateur par exemple) et de la concurrence.

Pour mener à bien cette première phase, il est proposé de recourir à l'utilisation de la grille suivante qui servira de base commune à l'identification des éléments recherchés :

Commune	Nom	Type d'offre	Categorie							Capacité	Nombre visiteurs	Durée	Public	Volets	
			Tourisme de loisirs et sportif	Tourisme fluvial	Tourisme d'affaires	Tourisme culturel et de memoire	Tourisme gastronomique	Tourisme vert, naturel	Autres					Pedagogie /information/ communication	Animation
Châlons-en-Champagne	Camping municipal de Châlons-en-Champagne	Camping (hébergement de plein air)	x			x				140 places	23 170 en 2007	entre 1 et 3 nuits	français, étrangers (anglais, hollandais, allemands, belges, autres)		x
<p>Localisation : le camping de Châlons-en-Champagne est situé rue de plaisance</p> <p>Description : ouvert de mars à juillet. Tennis, pêche, volley, jeux pour enfants, mini-golf. Club enfants et animations en juillet et août. TV, laverie automatique.</p>															
La Cheppe	Camp d'Attila	Site archéologique				x									x
<p>Localisation : Il se trouve à l'ouest de la commune de La Cheppe, vers Cuperly, entre le lit marécageux du ruisseau de la Noblette qui le borde au sud, et qui en constitue l'une des défenses naturelles, et la voie romaine Reims-Toul-Metz qui le longe au nord.</p> <p>Description : le lieu dit "Camp d'Attila" et les alentours seraient, le lieu de la bataille des champs Catalauniques qui eut lieu en 451 et où plusieurs milliers d'hommes furent aux prises. Cette vaste enceinte protohistorique dite "Camp d'Attila", qui date du Ier siècle av. J.-C., est un vestige d'un oppidum gaulois occupé ensuite par les Romains. La forme est elliptique avec fortifications et des fossés entourant des remparts faits de terre et de craie, hauts d'environ 7 m. Toutefois la végétation a depuis longtemps, reprises droits et entoure le camp d'une épaisse barrière d'arbres, créant un endroit paisible et coupé du monde. Dans la région, on parlait autrefois de cet oppidum comme étant le Vetus Catalaunum, le vieux Châlons.</p>															
Courtilsols	Parc Massez	Parc public	x												
<p>Localisation : Le parc Massez est situé rue Massez à Courtilsols</p> <p>Description : Restauré à la suite de la tempête de 1999, le parc Massez a retrouvé sa structure d'origine de parc mixte représentatif des jardins du Second Empire. Il est constitué d'un jardin de type régulier, d'un ensemble paysager autour d'îles et d'un espace boisé. De 2,5 ha, il est traversé par la Vesle, il est agrémenté de nombreux éléments bâtis qui le mettent en valeur : des ponts, des passerelles, des bancs couverts, d'un rocher-cascade, d'un pavillon.</p>															

Les membres devront renseigner ces grilles et après collecte, la synthèse des informations recueillies sera effectuée par l'AUDC. Ces grilles seront utilisées comme supports dans le but d'obtenir une lecture simple et standardisée des informations collectées, facilitant ainsi la mise en commun et le traitement des données.

Pour alimenter les grilles, les membres pourront utiliser leurs connaissances mais également leur réseau relationnel (personnel et professionnel).

Les grilles seront également diffusées auprès des élus des communes du pays châlonnais.

PHASE 2 : ELABORATION DU PLAN D'ACTIONS

Le plan d'actions de la commission sera établi sur la base du diagnostic réalisé lors de la phase 1. Ce plan d'actions pourra être décliné selon plusieurs échelles spatio-temporelles. Ces actions doivent directement répondre aux besoins et aux axes de travail soulignés par le diagnostic et viseront notamment la dynamisation et le renforcement de l'offre à court et à moyen termes.

En parallèle, il s'agira d'identifier les acteurs concernés par les actions proposées et des éventuels porteurs de projets (privé ou public) et partenaires.

La commission pourra également s'inspirer d'expériences menées sur d'autres territoires, notamment par l'intermédiaire d'intervenants extérieurs.

Pour mener à bien cette seconde phase, et à l'instar de la première, il est proposé de recourir à l'utilisation d'une grille qui servira de base commune à l'identification des éléments recherchés.

Cette grille se présentera de la façon suivante :

Maître d'ouvrage/Maître d'œuvre	Actions	Territoire ou échelle	Échéances	Catégorie								Partenaires	Public	Volets	
				Tourisme de loisirs et sportif	Tourisme fluvial	Tourisme d'affaires	Tourisme culturel et de mémoire	Tourisme gastronomique	Tourisme vert, naturel	Autres	Pédagogie /information/ communication			Animation	
Pays	création d'un circuit touristique lié au patrimoine	Pays	1 an				x					Syndicat mixte, CG51	tout public		x
Pays	campagne de communication pour la promotion du tourisme du pays châlonnais	Nationale	6 mois	x	x	x	x	x	x	x	UE, CRCA, CG51, Syndicat mixte, communes, OT	tout public	x	x	

A partir du diagnostic, la commission devra réfléchir à l'élaboration d'un plan d'actions permettant de proposer des solutions de promotion et de mise en valeur du tourisme et répondre à des enjeux de développement touristique du pays. De ce plan d'actions découleront des propositions pour la création d'un produit touristique global à l'échelle du pays.

De la même façon que lors du diagnostic, les actions proposées par les membres devront tout d'abord être regroupées de manière succincte dans un tableau. Par la suite, ces propositions d'actions seront débattues en réunion de commission ; les plus pertinentes seront alors sélectionnées par consensus pour faire l'objet d'un travail plus détaillé.

REACTIONS DE LA COMMISSION :

Mme SONGY propose de prendre l'attache des offices de tourisme pour avoir des données sur les gîtes et chambres d'hôtes. M. CHONÉ note que si les données sur l'hôtellerie, les gîtes et chambres d'hôtes labellisés sont fiables, il existe en revanche un travail à réaliser pour vérifier les données sur les structures qui ne sont pas labellisées.

Mme RAGETLY indique que le recensement de l'offre d'hébergement au sein de la communauté d'agglomération a été réalisé par l'office de tourisme notamment dans la perspective du Festival international du film.

En ce qui concerne l'envoi du questionnaire aux communes, Il est indiqué que l'an passé, concernant le petit patrimoine, le questionnaire avait été envoyé aux élus mais que le retour n'a pas été exhaustif.

M. CHONÉ précise que l'envoi du questionnaire aux élus sera accompagné de l'envoi du rapport sur le petit patrimoine. La lecture de ce document, incluant la cartographie faisant état des retours des communes, devrait inciter les communes à s'intéresser davantage à cette nouvelle sollicitation.

M. LE DREN souligne que certains élus considèrent qu'il n'existe pas de petit patrimoine au sein de leur commune, alors qu'il est pourtant très souvent présent via les calvaires, jardins, arbres remarquables, cadrans solaires, fontaines, etc.

M. LUSSE suggère de créer un label "petit patrimoine" qui pourrait avoir un effet incitateur significatif auprès des communes.

Mme SONGY souligne la nécessité d'éviter le chevauchement des réflexions de la commission avec les travaux déjà effectués par certains organismes (Offices de tourisme, Comité Départemental du Tourisme, collectivités, évêché, etc) mais au contraire de coordonner l'ensemble des travaux et réflexions.

M. CHONÉ indique que les représentants de l'office de tourisme de Châlons et du CDT de la Marne seront invités à présenter leurs actions et projets lors d'une prochaine réunion.

Mme SONGY évoque l'intérêt de recenser les manifestations organisées tout au long de l'année à l'échelle du pays, Plusieurs manifestations présentent un intérêt par rapport à la saison comme la "Nuit des églises" (opération nationale menée localement par les paroisses et diocèses, qui se tiendra le 6 juillet en 2013), le circuit des églises ouvertes et les journées européennes des moulins et du patrimoine meulier.

M. COURTIN note que les journées portes ouvertes organisées sur son moulin à Francheville ont toujours attiré un public nombreux et qu'il est important de pouvoir informer les habitants du pays châlonnais sur les possibilités de visites et de découvertes au sein même de leur territoire.

Mme SONGY rappelle que le vignoble est un produit d'appel touristique (les communes classées pour l'élaboration du Champagne doivent être répertoriées (exemple de Châlons-en-Champagne avec Joseph Perrier).

Elle indique par ailleurs que les touristes allemands s'intéressent au petit patrimoine, mais qu'il y a peu d'ouvertures et d'événements durant la période hivernale (novembre à mars) et qu'il manque de guides dans les églises.

M. LUSSE considère qu'il existe deux types de touristes :

- les touristes venant de loin, pour qui le petit patrimoine ne constitue pas l'objet de leur visite,
- les touristes locaux, qui s'intéressent davantage au petit patrimoine.

M. BIAUX indique que le CDT a élaboré une plaquette sur les circuits de randonnée à l'échelle départementale et qu'il faut s'appuyer sur l'existant et les personnes ressources jouissant déjà d'une certaine notoriété et qui pourraient se faire "ambassadeurs" du pays (exemple des photographes, tels que des écrivains, etc.). Gérard Rondeau (auteur d'un ouvrage sur la rivière Marne) et Daniel Rondeau (écrivain) sont des pistes de réflexion.

M. ROULOT remercie les participants et clôt la séance.